

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

8 février 2024

Date du
Conseil Municipal

14 FEVRIER 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ---- 31

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur RAHER.
Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Madame DIVOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

11/ CRECHES – TARIF HORAIRE FIXE POUR L'ANNEE 2024 – FIXATION

RAPPORTEUR : Madame TESSON, adjointe au Maire

EXPOSE :

Conformément au règlement intérieur approuvé le 26 mai 2021 et modifié le 1^{er} février 2023, il convient de déterminer un tarif fixe à appliquer dans le cas d'un enfant placé en famille d'accueil pour facturer son accueil au sein d'une crèche municipale, pour l'enfant accueilli en urgence si les ressources de la famille ne sont pas connues et pour l'accueil d'enfants dont l'assistante maternelle est en formation obligatoire.

Au regard des participations des familles en 2023, le prix moyen constaté est 2,16 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 2,16 € le tarif horaire fixe pour l'année 2024.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu la délibération n°23.02.15 en date du 1^{er} février 2023 approuvant le règlement intérieur modifié des multi-accueils,
- ⇒ Vu le montant des participations familiales perçues en 2023,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission familles et solidarités en date du 6 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

19 FEV. 2024

Publié le :

19 FEV. 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe à 2,16 € le tarif horaire fixe pour l'année 2024.
- Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



La secrétaire de séance,

Michèle CHUPIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHTET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_24_02_11
Objet :	11. Crèches – Tarif horaire fixe pour l'année 2024 – Fixation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2.4 - enfance famille
Identifiant unique :	044-214401325-20240214-DELIB_24_02_11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240214-DELIB_24_02_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	936 o
Document principal (Délibération) Nom original : 11_Crèches_tarif horaire 2024.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240214-DELIB_24_02_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	98.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 février 2024 à 11h46min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 février 2024 à 11h46min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 février 2024 à 12h42min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 février 2024 à 12h42min34s	Reçu par le MI le 2024-02-19